

Notre mot à dire

SERVICES
FORGE COUVRIÈRE
Transports ... Services

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 16 ET 17 MAI 2022

Le Conseil National Fédéral (CNF) de la FEETS-FO réuni à Paris les 16 et 17 mai 2022 s'inscrit pleinement dans les résolutions du 12^e Congrès de la FEETS-FO de septembre 2020.

public. Le CNF exige une véritable augmentation du SMIC et de l'ensemble des salaires, une revalorisation et un rattrapage du point d'indice de la fonction publique ainsi qu'une aug-

mentation des retraites, des pensions et des allocations.

Le CNF dénonce le principe de versement de primes au coup par coup, pour solde de

Salaire et urgence sociale

Le CNF constate l'augmentation continue du coût de la vie, en particulier sur les produits de première nécessité, subie depuis plusieurs mois par les travailleurs, du privé comme du

Sommaire

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 16 ET 17 MAI 2022 P.1

- International :** La FEETS-FO présente aux côtés des salariés de P&O Ferries p.6
- Mer et Ports :** La garantie d'une représentation équilibrée p.7

Prévention Sécurité : Salaires 2022 p.8

Fonction publique : Élections pro dans les administrations départementales, c'est « donne-moi ton numéro de compte bancaire et ton numéro de portable sinon interdiction de voter » ! p.8

Nettoyage Propreté : L'Ined pointe du doigt des inégalités dans les horaires de travail p.10

Transport Aérien : Ryanair à nouveau condamnée ! p.11

tout compte.

Le CNF dénonce les dividendes records versés ces derniers mois aux actionnaires et constate dans le même temps l'aggravation des inégalités sociales. Le CNF dénonce le nombre de grilles dont les premiers échelons sont désormais inférieurs au SMIC et revendique l'indexation des grilles conventionnelles sur les revalorisations du SMIC, à minima. Le CNF revendique l'amélioration significative de la grille de la fonction publique par sa refonte pour permettre de réels déroulements de carrière.

Le CNF dénonce le recours depuis des années aux exonérations de cotisations sociales -le salaire différé- en guise de politique de compétitivité. Le CNF revendique la suppression de ces exonérations qui n'ont fait que déséquilibrer les régimes de protection sociale des travailleurs. Il revendique de véritables stratégies industrielles soutenues par une fonction publique forte et la mise en place d'une fiscalité conséquente sur les revenus financiers.

Le CNF dénonce la casse du service public engagée durant les dernières mandatures sur ses champs de compétences (Équipement, Environnement, Transports) alors que les crises et les enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain révèlent et justifient la nécessité de renforcer la capacité de l'État à agir sur l'ensemble du territoire.

Le CNF soutient ses syndicats engagés dans la résistance contre les effets de la loi 3DS et la privatisation des services publics.

La hausse des prix des carburants et des matières premières atteint un niveau record. Le CNF dénonce le jeu spéculatif mené sur les cours du pétrole, consécutif à la guerre

en Ukraine. Ce pôle de dépense est colossal pour de nombreux salariés et entame considérablement leur reste à vivre. Ainsi, le CNF appelle à la mise en œuvre de dispositifs de compensation, de la semaine de 4 jours et à une négociation au niveau interprofessionnel et au niveau des branches professionnelles sur les salaires.

Lutter pour que tout travailleur puisse profiter de la retraite

Le CNF constate la dégradation continue du pouvoir d'achat des retraités.

Le CNF dénonce la manipulation du gouvernement qui, après avoir revalorisé les pensions début 2022, augmente la fiscalité applicable, entraînant une baisse inacceptable des pensions. Le CNF exige que les retraités lésés obtiennent réparation et que les pensions soient indexées sur les salaires mais aussi sur l'inflation.

Le CNF rappelle la revendication de la résolution générale du 12^e congrès de la fédération pour un retour à la retraite à 60 ans à taux plein, avec 37,5 années de cotisations.

En conséquence, le CNF s'oppose à toute contre-réforme des retraites qui aurait pour objectif :

- Un allongement des durées de cotisation et/ou un recul de l'âge de départ;
- la mise en place d'une retraite par capitalisation qui n'aura pour but que de nourrir les ogres boursiers que sont les fonds de pension;
- l'individualisation des droits à retraite.

Le CNF revendique le maintien et l'amélioration de tous les régimes spécifiques (personnels navigant dans l'aérien, régime des marins, fonction publique, etc.).



ceci n'est qu'

Le CNF donne mandat à la Fédération pour mener toute action nécessaire contre toute volonté de réformer nos systèmes de retraites qui n'irait pas en ce sens.

Stopper le développement d'un sous-salarariat

Le CNF condamne la précarisation des salariés du public comme du privé et le développement du modèle low-cost qui ne servent qu'à détruire des emplois et à appauvrir les travailleuses et travailleurs. Le CNF rappelle son opposition au dumping social, au chantage à l'emploi instrumentalisé via les Accords de Performance Collective, aux pressions que subissent les salariés dans les entreprises, aux conditions de travail dégradées. La loi du marché et la mise en concurrence ne sont là que pour servir le capital au détriment des salariés.

Le CNF revendique le CDI à temps plein dans le privé et l'emploi statutaire dans la fonction publique comme norme d'emploi.

Le CNF fustige la dernière contre-réforme de l'assurance chômage. L'indemnisation des salariés se retrouve aujourd'hui de plus en plus contrainte et limitée entraînant des centaines de milliers d'allocataires vers une paupérisation massive et contraignant des travailleurs privés d'emploi à accepter des conditions de travail et de rémunération de plus en plus dégradées. Le CNF revendique l'abrogation de la contre-réforme de l'assurance chômage et la mise en place d'une indemnisation au premier jour cotisé.

Le CNF soutient les actions de grève et de résistance organisées dans tous ses secteurs. Les mobilisations et la détermination

des militantes et militants ne sont jamais vaines. Le CNF appelle tous les travailleurs à continuer la lutte face à un actionnariat prédateur qui n'a pour seul objectif que le profit.

Le CNF rappelle la vocation du syndicat de rassembler et d'organiser tout travailleur, quel que soit son statut, dès lors qu'il subit un rapport de subordination propre à son exploitation.

Le CNF apporte son soutien à tous les militants subissant une répression pour fait syndical.

Retrouver notre protection collective

Le CNF rappelle son attachement à une Sécurité Sociale solidaire, notamment concernant l'assurance maladie obligatoire et complémentaire. Le CNF s'oppose à tout projet qui ferait disparaître le régime général obligatoire et les mutuelles complémentaires en créant une « grande sécu » dont nous savons d'ores-et-déjà que l'objectif n'est autre que la recherche d'économies et l'accaparement des ressources mutualistes pour financer la branche autonomie.

Le CNF réaffirme son opposition à l'étatisation de la sécurité sociale et revendique le retour au paritarisme d'origine. Le CNF s'oppose à toute privatisation du système de santé.

Le CNF réaffirme son exigence de reconnaissance de la COVID19 en maladie professionnelle pour toutes et tous.

Social, climat, un même combat

Le CNF rappelle qu'il n'y a pas lieu de choisir entre environnement et emploi. Le CNF dénonce les réponses simplistes qui consistent à stigmatiser certains modes de

un journal



transport au mépris des conséquences sociales. Le CNF dénonce la casse sociale et la libéralisation qui ont amené par exemple le développement des pavillons de complaisance et le modèle low-cost.

Le CNF rappelle que l'urgence climatique est réelle partout dans le monde et affirme que la revendication syndicale permettra de répondre à ces enjeux.

Indépendance syndicale de combat

Le CNF rappelle que l'indépendance de l'organisation ne signifie pas neutralité. Le CNF réaffirme ici son attachement indéfectible aux principes républicains, laïques et universalistes et rappelle son opposition pleine et entière à toute politique xénophobe, raciste.

Le CNF combat toute forme de discrimination, quelle qu'elle soit.

Le CNF rappelle que l'indépendance syndicale se construit sur l'indépendance financière de l'organisation et la pleine connaissance, par ses syndicats et ses adhérents, de sa gestion budgétaire.

Le CNF réaffirme son opposition à toute loi liberticide, sous quelque motif que ce soit, et revendique la modification de l'arsenal légal mis en place depuis 2017 qui sous couvert de lutter contre le terrorisme, a servi à réprimer des manifestations sociales.

Élections professionnelles

La fonction publique et les entreprises du secteur privé entrent dans un nouveau cycle électoral. Le CNF rappelle son opposition totale à la loi de représentativité de 2008 qui enferme les syndicats dans une logique électoraliste, au détriment des vrais combats revendicatifs.

Le CNF appelle chacun à tout mettre en oeuvre pour que les élections donnent encore plus de poids aux revendications FO, sans jamais oublier que le rapport de force se construit avec des adhérents, des militants et non les seuls résultats électoraux.

Contre la guerre

Le CNF condamne la guerre qui sévit actuellement en Ukraine. Des millions de personnes ont fui le pays, des civils et des enfants meurent sous les bombes. Le CNF condamne cette offensive impérialiste comme toutes les autres et rappelle que l'accueil des tous les réfugiés, d'où qu'ils viennent, est un devoir de solidarité. Le CNF réaffirme son soutien au peuple Ukrainien qui se bat face à cette agression et ceux parmi les peuples russes et biélorusses qui s'opposent à la guerre.

Adoptée à l'unanimité



ceci n'est qu'

l'ECHO du GONNARD

Aboyé par le patron des patrons, Geoffroy Roux de Bezieux, au sujet de la transition écologique : « Nous prenons au sérieux le sujet de la transition climatique, l'inaction n'est pas une option ». Et pour cela, l'organisation patronale a chiffré le coût de cette transition et réclame ni plus ni moins que 35 milliards d'euros de baisse d'impôts de production...

Après le CICE et le pacte de responsabilité, partis grossir les marges et les dividendes des entreprises, nous tenons à remarquer le comique de répétition dont fait part le Medef.

Pour notre part, nous entendons la nécessité d'augmenter significativement le budget du ministère de la transition écologique, car effectivement, l'inaction n'est pas une option...

LE DU MOIS



FO Propreté idf

@fossepiddf

15 mai 2022, 21:53

Derrière les grilles du PC4, la direction du Technocentre a fait venir la police qui a menacé d'envoyer les CRS et des vigiles avec des chiens. Mais les grévistes ne se sont pas laissés intimider.



FEDERATION DE L'EQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DES SERVICES FORCE OUVRIERE

Notre Mot A Dire n°178 • Mai 2022

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feets-fo.fr • Site : www.feets-fo.fr

Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS-FO • Publicité : au Journal

Impression FEETS-FO au siège de la Fédération • Dépôt légal : Mai 2022

N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

un journal



LA FEETS-FO PRÉSENTE AUX CÔTÉS DES SALARIÉS DE P&O FERRIES.



Laurent
illefloch@feets-fo.fr
International

A l'occasion du Comité exécutif de la Fédération internationale des Transports qui s'est déroulé les 21 et avril 2022, la FEETS-FO a participé au rassemblement organisé par ITF devant les locaux du groupe DP World, propriétaire de P&O Ferries, afin de soutenir les 800 marins anglais licenciés brutalement par leur armateur, par un simple message diffusé par visio-conférence.

DP World, filiale de Dubaï World, est une société de participation appartenant au gouvernement de Dubaï. En agissant de la sorte, cette société s'érite en « voyou de la finance », plus prompte à engranger des capitaux financiers que d'agir pour le bien-être de ses salariés.

Pendant que les 800 marins anglais salariés sous conditions de travail de droit anglais débarquaient, 800 marins sous conditions de travail de droit international embarquaient, payés

à environ 2 livres de l'heure pour 250 heures de travail mensuel !

Face au tollé général, à la mobilisation des syndicats anglais (RMT et Nautilus) et au soutien des syndicats au niveau international, le gouvernement anglais a décidé de légiférer pour obliger les armateurs à embaucher les marins effectuant les liaisons transmanches selon des conditions de rémunérations minimales « minimum wages ».

La FEETS-FO, avec les syndicats de marins français, appuient les syndicats anglais et a demandé au gouvernement français de négocier un accord bilatéral avec le gouvernement anglais sur ce sujet.

La solidarité des travailleurs au niveau européen et international est essentielle pour sauvegarder les conditions de vie des travailleurs !



ceci n'est qu'

LA GARANTIE D'UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE

Etienne
ecastillo@feets-fo.fr
Mer et Ports



Le jeudi 12 mai 2022 s'est tenue une des dernières séances de négociation de l'accord national des marins des Grands Ports Maritime, comprendre du dragage.

Cet accord en négociation depuis près de 5 ans vient remplacer un ensemble de textes datant de 1972 et régissant les conditions d'emploi des marins au dragage, soit environ 400 salariés des ports.

Cet accord tient lieu de convention collective pour les marins, ces derniers étant exclus des bénéficiaires de la Convention Collective National Unifiée qui concerne les travailleurs portuaires.

Or plus nous approchons de la fin de la négociation, plus la question de la représentativité syndicale devient prégnante.

Négocient autour de la table des fédérations de marins et non d'ouvriers portuaires. Et pour cause, les marins relèvent d'une réglementation du travail spécifique, qu'ils soient dans la marine marchande ou au dragage.

Dans toutes les confédérations ils ont leurs propres syndicats de marins et fédérations de marins. Catégorie professionnelle particulière, ils disposent dans tous les armements de collèges spécifiques (Officier et Marin d'Exécution), réclamés à l'unanimité des organisations syndicales.

A l'exception des ports.

La création de collèges spécifiques relevant de l'accord électoral et nécessitant l'unanimité des organisations syndicales représentatives, là où les marins demeurent minoritaires, certaines organisations syndicales se laissent aller à des petits calculs et adoptent des positions à géométries variables.

Certains ports disposent donc de collèges de marins, conformément au souhait de représentation spécifique des marins, quand d'autres en sont privés, par la même organisation, si cela peut bloquer telle ou telle organisation syndicale maritime.

Voici donc toutes les conséquences de la loi de 2008 complétée par la loi El Khomri et les ordonnances Macron : favoriser les petits calculs syndicaux et les tactiques électorales.

Puisque les marins ne disposent pas de collèges spécifiques systématiques, il n'existe aucune représentativité des marins permettant de signer un accord catégoriel, comme cela se fait dans les autres entreprises maritimes.

Les employeur espèrent un accord unanime qui mettra de fait le problème sous le tapis. Sauf qu'un tel accord serait contestable par n'importe quel salarié voire par une nouvelle organisation syndicale de marin s'implantant dans les ports.

Reste un accord inter-entreprise, signé localement par les délégués sédentaires. Une solution juridique qui annoncera officiellement la disparition de la représentation spécifique des marins...

un journal





Alain
abouteloux@feets-fo.fr

Prévention Sécurité

Ce 1^{er} mai, Journée internationale des travailleurs, a aussi été le jour de la seconde revalorisation du SMIC après celle du 1^{er} janvier 2022.

Cette revalorisation a eu pour effet d'encore diminuer le pouvoir d'achat des salariés de ce secteur d'activité, secteur en tension pour lequel les employeurs se plaignent de leurs difficultés de recrutements.

Au 1^{er} janvier, les deux premiers coefficients de la grille des salaires minima conventionnels passaient

en dessous du SMIC. Au 1^{er} mai, se sont trois coefficients qui se retrouvent sous le SMIC. Sur les 180 000 salariés que comptent cette branche, ce sont aujourd'hui 140 000 salariés qui sont au SMIC !

La FEETS FO ainsi que l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont engagé des actions de grèves et de manifestations pour peser sur les employeurs du secteur et obtenir des revalorisations permettant aux salariés de vivre de leur emploi.

Lors de la réunion de la Commission mixte paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CMPPNI) du 16 mai, les employeurs ont finalement

proposé une augmentation de l'ensemble de la grille de 3,25 %, à l'extension. Cette proposition permet de limiter la perte de pouvoir d'achat subie par les salariés, même si ceux du pied de la grille resteront payés au SMIC (ces derniers représentent 30 % des salariés de la branche).

Pour la FEETS FO, cette signature est une signature de nécessité alors que tout augmente et que la situation de beaucoup d'agents de sécurité est de plus en plus précaire économiquement.

Pour la FEETS FO la construction du rapport de force pour obtenir mieux est une nécessité qui est encore plus criante aujourd'hui.

Elections pro dans les administrations départementales, c'est « donne-moi ton numéro de compte bancaire et ton numéro de portable sinon interdiction de voter » !

A 8 mois des élections professionnelles de décembre 2022, organisées en mode électronique imposé (une des rares exceptions étant la Commission Nationale Informatique et Liberté...un gag ?), l'administration s'affole déjà et provoque l'incompréhension des personnels.

Les agents des Directions Départementales Interministérielles ont ainsi reçu fin avril, via leur Secrétariat Général Commun, une injonction de fournir sous huitaine, en pleine période de vacances scolaires, un certain nombre d'informations personnelles sous la menace dans la néga-



cecin'estqu'

tive d'être exclus des listes électorales de décembre 2022 ! Et ce sans aucune étude d'impact sur la protection des données personnelles.

Face aux nombreuses alertes de nos représentants en DDI, eux-mêmes interpellés par des agents refusant de répondre aux questionnaires diffusés par les SGCD, FO est intervenue auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Ecologie et de l'Agriculture pour faire cesser cette masquerade.

Pour FO, l'administration est censée déjà disposer de l'IBAN (coordonnées bancaires) de chaque agent, et quand bien même elle leur demanderait de faciliter son travail, seuls les 5 derniers chiffres sont à utiliser dans le processus de vote.

Concernant la fourniture obligatoire d'un numéro de téléphone portable et d'un mail personnels, FO soutient que tout agent ne souhaitant pas répondre à cette injonction (normalement destinée à recevoir de nouveaux codes en cas d'incident) ne saurait réglementairement perdre sa qualité d'électeur. Si l'administration juge, après avoir décidé de mettre en place le vote électronique, qu'une ligne téléphonique portable et un mail alternatif est indispensable pour la conduite du scrutin, nous proposons qu'elle dote l'ensemble des électeurs qui ne disposent pas d'un téléphone portable professionnel d'une ligne et d'un téléphone dédié durant le processus, et leur propose la création d'une adresse mail temporaire dédiée.

Face à l'ampleur des réactions, c'est bien le processus électoral lui-même qui risque de s'engager sur de bien mauvaises bases.

Dans ce contexte, FO a invité les agents ne souhaitant pas délivrer ces informations personnelles à ne pas répondre au questionnaire de l'administration (ou d'y répondre partiellement le cas échéant), et d'en informer nos représentants locaux.

Face à la grogne, l'administration a bien été amenée à convenir qu'elle était partie « la fleur au fusil » sur cette question, donnant comme consigne aux départements d'arrêter séance tenante cette collecte de données irrégulière. Mais le mal est déjà fait sur l'image donnée aux électeurs des scrutins de fin d'année.

Si l'administration s'affole face à la complexité du vote électronique (elle qui le vendait comme la panacée), FO reste « zen » et concentrée pour mobiliser les candidatures sur nos listes, et mobiliser les électeurs à voter FO du 1^{er} au 8 décembre 2022. Le tour de France de la syndicattitude est peut-être passée près de chez vous... elle y passera sans doute prochainement !



Laurent
ljanvier@feets-fo.fr
Fonction Publique

un journal





Nadia
njacquot@feets-fo.fr

Nettoyage Propreté

L'INED POINTE DU DOIGT DES INÉGALITÉS DANS LES HORAIRES DE TRAVAIL

L'enquête de l'Institut national d'études démographiques, l'Ined, publiée le 26 avril 2022, montre que les horaires de travail sont de plus en plus atypiques : tôt le matin, la nuit ou le week-end. Ces horaires de travail concernent particulièrement les femmes.

Tôt le matin (5h-7h), tard le soir (20h-0H), la nuit ou le week-end, 36 % des Français travaillent en horaires dits "atypiques".

Derrière ces 36 % se cachent des inégalités en fonction du sexe et de la qualification de la personne. Les femmes sont les plus concernées par les horaires décalés.

Le secteur de la propreté

Dans ce secteur les horaires atypiques se combinent avec les horaires irréguliers d'un jour à l'autre et des journées discontinues sans oublier les remplacements impromptus et la multiplicité des employeurs. Ces horaires difficiles et précarisant entraînent de lourdes conséquences en termes d'atteintes à la santé, à la vie familiale et sociale. Ils pèsent sur le sommeil et sa qualité, induisent une fatigue permanente et posent des problèmes de transport et de sécurité, les salariés se retrouvant souvent isolés dans des locaux désertés de leurs occupants.

Ces horaires de travail atypiques contribuent ainsi largement à la précarisation des salariés, à leur isolement et à leur pauvreté.

La FEETS-FO revendique le travail en journée et en continu pour sortir de la spirale d'horaires atypiques qui conduit les salariées à mettre au point des stratégies complexes et épuisantes pour pouvoir les concilier ou les cumuler entre eux et avec le travail domestique et les obligations familiales.



ceci n'est qu'

RYANAIR À NOUVEAU CONDAMNÉE !



Michael

mdellis@feets-fo.fr

Transport Aérien



Confédération générale du travail - Force Ouvrière



Communiqué

TRANSPORT AERIEN



PROCES RYANAIR :

***Une nouvelle fois
condamnée !***

La Fédération de l'Equipment, de l'Environnement, des Transports et des Services Force Ouvrière vient à nouveau de remporter une bataille juridique face à la compagnie aérienne Ryanair et ses méthodes inacceptables.

Ryanair a employé des personnels navigants entre 2007 et 2010 sur une base située à Marseille. Une plainte a été déposée contre Ryanair en 2008 pour travail dissimulé. Après une première condamnation devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence en 2014 et un pourvoi en cassation consécutif, l'affaire a été renvoyée devant la cour d'appel de Paris.

Les 10 et 11 mars 2022 une audience s'est tenue devant la Cour d'appel de Paris. Nos conclusions de partie civile ont porté sur :

- Le respect du droit du travail français ;
- La fraude commise par Ryanair notamment celles relatives à la constitution des IRP ainsi qu'à la liberté syndicale ;
- Le préjudice subi de ce fait par les salariés de Ryanair ;
- L'infraction de prêt de main d'œuvre illicite.

Le 13 mai dernier, le délibéré de l'audience a été rendu. La Cour d'appel de Paris a entendu les arguments de l'organisation Force Ouvrière. La Cour a retenu la fraude de la société Ryanair aux dispositions impératives du droit français et confirmée le jugement de première instance, condamnant la société Ryanair des chefs de dissimulation d'activité, de prêt illicite de main d'œuvre, d'emploi illicite de personnel navigant et d'entrave aux institutions représentatives du personnel et à l'exercice du droit syndical. Des condamnations civiles ont aussi été prononcées.

La FEETS-FO n'a eu de cesse de dénoncer la libéralisation du secteur du transport aérien au profit d'entreprises prédatrices qui détournent le droit. Ce jugement ne fait que confirmer ce que la FEETS-FO et ses syndicats dénoncent depuis longtemps.

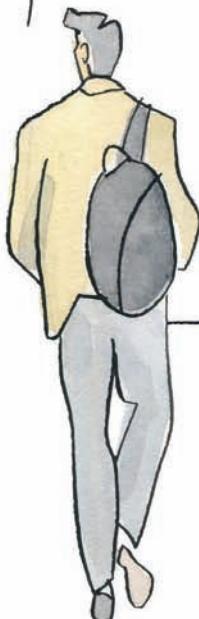
Paris, le 17 mai 2022

Pour tout contact: Zainil NIZARALY, Secrétaire général : 07.84.26.73.06

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06.30.63.99.81



JE PRENDS EN COMPTE L'INFLATION
À 0,4% EN AVRIL...



ceci n'est qu'un journal

MICHAËL

EEES